



## Le Conseil Patrimonial de Famille

***Le développement de conseillers en gestion de patrimoine généralistes s'adressant à une clientèle familiale et haut de gamme a encouragé la CNCEF à lancer la qualification "Conseil Patrimonial de Famille" (CPF). Explications.***

Née de la nécessité de s'adapter aux exigences et contraintes réglementaires, à la complexification et à l'internationalisation de l'offre, mais aussi aux besoins d'accompagnement et de conseil exprimés par les clients, cette qualification propose aux CGP concernés :

- de rejoindre un réseau d'experts qualifiés,
- d'élargir leur domaine d'intervention et d'expertise grâce à un programme d'accompagnement et de formations pointues, prodiguées par des experts dans leur domaine,
- de participer à des groupes de réflexion sur les thématiques patrimoniales actuelles et de publier leurs travaux,
- de faire de la conformité réglementaire un outil de valorisation de leur activité
- d'échanger avec leurs pairs sur l'ensemble des sujets liés à leur développement : comment s'organiser, gérer sa croissance, travailler ensemble ou en inter professionnalité, mais également partager ses expériences, sa vision des produits, ses meilleures pratiques ; en un mot, apprendre et croître au contact des autres

Pour bénéficier de la qualification, les professionnels devront adhérer à la section "conseil patrimonial de famille", respecter certains critères, se conformer aux normes professionnelles en vigueur (devoir de conseil, documentation,..) et respecter la charte qui reprend les valeurs et les principes de tout CGP généraliste dans ses différents métiers : compétence, indépendance, fiabilité, transparence, pérennité et engagement vis à vis de leurs clients.



Les CPF auront une identité visuelle spécifique, sous la forme d'un cachet, signe de l'excellence de leurs pratiques. Réseaux sociaux, site internet et blog seront mis à leur disposition comme vecteurs d'échange et de visibilité auprès de la clientèle.

Cette qualification est ouverte à tous les conseillers patrimoniaux partageant ces valeurs, désireux d'apporter leur énergie et leur savoir-faire au service de cet ambitieux projet.

Vecteur de cohérence et de qualité dans l'offre de services rendus aux clients, ce label doit permettre d'apporter aux professionnels les moyens de s'inscrire solidement et durablement dans l'univers du conseil patrimonial haut de gamme.

Elle est dirigée par Pascale GLOSER (Présidente), Jean-Louis GAGNADRE (Vice-Président) et Vincent BOISSEAU (animateur externe).

Nous contacter : [contact@conseilpatrimonialdefamille.com](mailto:contact@conseilpatrimonialdefamille.com)

Plus d'informations : [www.conseilpatrimonialdefamille.fr](http://www.conseilpatrimonialdefamille.fr)

#### **A PROPOS DE LA CNCEF**

La Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers - CNCEF, Syndicat Professionnel créé le 22 mars 1957, est présidée par Didier KLING. Elle assure l'identification, la qualification, la représentation et le cas échéant la discipline des Conseils Experts Financiers indépendants. Plus d'infos sur [www.cncef.org](http://www.cncef.org)